

# Les nouvelles d'août 2020

« Le chemin qui mène de la mise en cause des hiérarchies irresponsables à l'instauration d'un contrôle social maîtrisant en pleine conscience les moyens matériels et techniques, ce chemin passe par une critique unitaire des nuisances, et donc par la redécouverte de tous les anciens points d'application de la révolte : **le travail salarié**, dont les produits socialement nocifs ont pour pendant l'effet destructeur sur les salariés eux-mêmes, tel qu'il ne peut être supporté qu'à grand renfort de tranquillisants et de drogues en tout genre ; **la colonisation de toute la communication par le spectacle**, puisqu'à la falsification des réalités doit correspondre celle de leur expression sociale ; le **développement technologique**, qui développe exclusivement, aux dépens de toute autonomie individuelle ou collective, l'assujettissement à un pouvoir toujours plus concentré ; **la production marchande** comme production de nuisances, **et enfin** « **l'état** comme nuisance absolue, contrôlant cette production et en aménageant la perception, en programmant les seuils de tolérance » («*Adresse à tous ceux qui ne veulent pas gérer les nuisances mais les supprimer* » Encyclopédie des nuisances, 1990)

L'on peut ne pas partager cette analyse, mais force est de constater que de 30 ans après l'écriture de ce texte, les 5 points surlignés sont sous l'emprise des industries du numérique et des télécommunications, ou en passe de l'être. La nuisance actuelle semble être ici, qui se décline ensuite en divers secteurs.

Nous inaugurons une nouvelle rubrique « Nos élus aveyronnais ont du talent » dans laquelle est aujourd'hui nommé Frédéric Rodriguez, maire de La Cavalerie... qui a installé une caméra à reconnaissance thermique dans l'école de sa commune.

Europe 1 en a parlé :

*"Frédéric Rodriguez voulait à tout prix éviter le rituel d'une prise de température sur le front. Le maire de La Cavalerie le juge trop invasif. Pour éviter tout risque de contact également, l'édile a donc opté pour l'option d'une caméra discrète qui sonnera si elle repère un enfant à la température trop élevée (...) Le rectorat n'a pas été prévenu, ni même les parents d'élèves (...) Les deux caméras, qui seront effectives pour le retour des élèves à l'école jeudi, ont coûté 6.000 euros. Un investissement à long terme pour le maire qui compte bien s'en resservir au moment des épidémies de grippe et de gastro-entérite »* <https://www.europe1.fr/societe/dans-laveyron-des-cameras-pour-prendre-la-temperature-des-eleves-de-retour-a-lecole-3967837>

Un cas similaire a été jugé illégal par le Conseil d'État, suite à l'action de la LDH, les détails ici : [https://actu.fr/ile-de-france/lisses\\_91340/a-lisses-l-utilisation-des-cameras-thermiques-dans-les-ecoles-interdite-par-le-conseil-d-etat\\_34575584.html](https://actu.fr/ile-de-france/lisses_91340/a-lisses-l-utilisation-des-cameras-thermiques-dans-les-ecoles-interdite-par-le-conseil-d-etat_34575584.html)

Certains pays asiatiques protecteurs des libertés emploient de telles caméras (<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/panorama-utilisation-technologie-numerique-surveillancecovid-collvallon-2.pdf>).

Un nouveau puits d'idées pour ce maire du sud-Aveyron ?

Au sommaire :

**1- Réunion de travail inter-collectifs aveyronnais à la Maison des paysans (la Mouline Olemps) le dimanche 30 août 2020 à 14 heures**

**2- Rapport commandé par la Métropole de Lyon sur les Electrohypersensibles, par l'Institut National des Sciences Appliqués de Lyon.**

**Ou comment adapter la ville à ce handicap qui concerne 3-4 millions de français. Il s'agit d'une nouvelle avancée institutionnelle dans la reconnaissance de l'électrohypersensibilité.**

**3- D'étranges amendes « sans contact » ont été envoyées à des manifestants en Aveyron, article Numérama. Ou comment des dizaines de Millavois ont servis de précurseurs dans la répression politique via des caméra de surveillance.**

**4 - Rapport de Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse : moratoire sur le déploiement de la 5G**

**5 – Des opposants à Free Mobile militent en réalisant une prise de sang contre les ondes, et installent des cabines de téléphonies filaires gratuites ! Article Le Télégramme**

**6– Vidéo. Tumeur au cerveau et téléphone portable : les tribunaux italiens confirment pour la 6e fois le lien causal.**

**7- Vidéo 9 minutes. Réalité sur la 5G en Suisse, par David Bruno**

**8- Le « lamphone », ou l'espionnage d'une conversation en observant l'ampoule de la pièce. Article Le Monde.**

**Cette technologie a déjà été utilisée pour espionner Julian Assange (Wikileaks), et des ambassadeurs, Président, journalistes et avocats le visitant dans l'ambassade d'Équateur à Londres, à la demande des Etats-Unis. Arte reportage**

**9- Télécoms. La 5G, une innovation ni soutenable ni désirable. Article L'humanité 26 juillet 2020**

**10- L'intelligence artificielle : vers l'obsolescence de l'école ?**

Revue Le PARI de l'intelligence. Revue d'analyse et d'information du syndicat Action & Démocratie. Numéro 1 décembre 2018. Par Philippe Herr

**11- « Adresse à tous ceux qui ne veulent pas gérer les nuisances mais les supprimer » Encyclopédie des nuisances, 1990. Extraits.**

**12- Peut-on s'opposer à l'informatisation du monde ? Matthieu Amiech, 1 juin 2020, revue Terrestres**

**13- Nos pétitions et synthèses à consulter**

**Retrouvez toutes les lettres de nouvelles mensuelles au format PDF sur notre site  
CCAIVES.ORG, rubrique collectif du Vallon**

.....

**1- Réunion de travail inter-collectifs aveyronnais, ouverte à toutes et tous, à la Maison des paysans (la Mouline Olemps) le dimanche 30 août 2020 à 14 heures.**

Masques obligatoires.

Il apparaît nécessaire de se retrouver afin d'envisager concrètement, et sans médiation numérique, nos actions à venir.

Adresse :

Maison Des Paysans  
7 COTE D'OLEMPS  
12510 OLEMPS

Voir la carte ici :

<http://entreprises.lefigaro.fr/maison-des-paysans-de-l-aveyron-12/entreprise-839540754>

En venant de Baraqueville /Millau, en arrivant sur Rodez, tourner à droite vers Olemps, direction le Monastère sur 200 mètres, puis se garer devant l'église qui se situe sur la gauche à 30 mètres.

En venant de Rodez, descendre au giratoire de La Mouline, allez vers la côte d'Olemps, tourner à droite vers l'église, se garer.

La Maison des Paysans se trouve en haut d'une côte ardue sur la gauche, à ne pas tenter en voiture.

.....

## **2- Rapport commandé par la Métropole de Lyon sur les Electrohypersensibles, par l'Institut National des Sciences Appliqués de Lyon**

L'ACCES A LA VILLE DES PERSONNES ELECTROHYPERSENSIBLES. DES TERRITOIRES MIS A LA MARGE Etude sur la Métropole lyonnaise

<https://robindestoits-midipy.org/pdf/EHS/Rapport-EHS-Lyon.pdf>

Extraits :

Émilie DEFOORT Leny CIZERON Alexandre PIERONI Elise ROCHE (coord.) Thibaut ROS Guillaume SECHET Émilie DEFOORT Leny CIZERON Elise ROCHE (coord.)  
Thibaut ROS Guillaume SECHET Principaux résultats :

- Cette recherche a montré d'une part que l'accès à la ville pour les personnes EHS comporte de nombreux obstacles : les transports en commun, par exemple, sont particulièrement inhospitaliers et les mobilités des personnes EHS restreintes en conséquence ; de nombreux lieux de la métropole sont devenus infréquentables aux personnes suite à l'apparition de leur syndrome, qu'il s'agisse de leur lieu de résidence, de travail, ou de parcs qu'ils aimaient à fréquenter, par exemple.
- Cela les conduit à développer de nombreuses stratégies : équipements de protection individuels, parcours adaptés, anticipation des pratiques spatiales, communication ciblée avec le voisinage pour réduire l'exposition aux CEM.
- Malgré ces stratégies, le syndrome EHS comporte un effet fort de marginalisation des personnes atteintes, se traduisant par des ruptures de trajectoire résidentielle, un évitement de lieux de sociabilité, une perte d'accès à des espaces publics et une forte réduction du nombre de lieux fréquentés qui en découle. Un isolement social, y compris vis-à-vis des proches, peut notamment en découler.

Perspectives : Cette recherche exploratoire ouvre donc des questionnements quant à la prise en compte du public EHS dans les politiques publiques, notamment au croisement des politiques de santé (politiques du handicap notamment), et des politiques économiques de développement des télécommunications.

(...)

L'électro-hypersensibilité aux champs électromagnétique se caractérise par « la perception par les sujets de symptômes fonctionnels divers » (id., p.8) (troubles du sommeil, violents maux de tête, vertiges, troubles cognitifs, sensations de brûlures cutanées, troubles cardiaques, symptômes cutanés, nausées etc.).

(...)

D'après la loi du 11 février 2005, le handicap regroupe « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable (supérieure à 1 an) ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (article L114-1 du code de l'action sociale et des familles, 2005) ce qui semble inclure l'électro-hypersensibilité.

(...)

La controverse porte également sur la relation entre symptômes liés au syndrome EHS et exposition aux CEM. Parmi les auteurs publiant sur le sujet, nous avons déjà mentionné les travaux dirigés par le français D. Belpomme, spécialiste des maladies environnementales, et qui sont fortement mobilisés par les associations d'EHS. Fondés sur un large échantillon de patients (2000, reçus en entretien médical), ses travaux abordent les effets pathologiques des CEM. Le plus récent article sur le sujet (2018) tendent à en démontrer les risques, qu'il s'agisse d'une augmentation des risques de cancers comme mentionné plus haut, ou d'une relation au développement du syndrome EHS (2018). Ils proposent en outre une méthodologie permettant de diagnostiquer le syndrome d'hypersensibilité aux CEM, et des tests exploratoires en matière de traitement des symptômes. Si cette récente publication a fait date dans le domaine, de nombreuses publications antérieures ont pourtant conclu à la difficulté de corréler l'exposition aux CEM à l'apparition des symptômes chez les EHS (Rubin & al., 2010 & 2011). Sans être en capacité de nous positionner au sein de cette polémique qui sort de notre champ de compétences, nous relevons néanmoins que les études concluant à une impossibilité d'établissement de cette corrélation présentent deux apports principaux : le premier, celui de recenser des études où les phénomènes de syndrome EHS et d'exposition EHS sont corrélés (qu'il s'agisse de « signaux faibles » d'une maladie rare, ou de hasards statistiques) ; le second, celui de consacrer une grande partie de leur analyse aux biais et manquements méthodologiques des études ayant entrepris d'établir le lien entre exposition aux CEM et symptômes.

Ainsi, un certain nombre d'études clinico-biologiques concluant à une absence de corrélation entre exposition aux CEM et symptômes font appel à des protocoles contestés par d'autres scientifiques (Leszczynski, 2018, Rubin & al., 2010 ;2011, p. 605-606), mais aussi par les associations de personnes atteintes du syndrome EHS. Cela conduit leurs détracteurs à émettre des doutes sur la validité de leurs résultats, voire, pour les patients EHS, à boycotter certaines de ces études au motif de leur caractère biaisé. Au premier rang des critiques, vient l'usage du test dit « en double-aveugle ». Celui-ci, conduisant à exposer (ou non) des personnes EHS et des personnes « témoins » (supposées non-EHS) à des CEM et à observer un certain nombre d'effets cliniques. Outre les limites éthiques de telles pratiques appliquées à des personnes ayant identifié les CEM comme une origine de souffrances et de dégradation de leur état de santé, ces tests présentent l'énorme inconvénient de ne pas considérer systématiquement la variabilité des symptômes, le temps de latence dans les effets, l'exposition immédiatement antérieure aux CEM

des personnes qui font l'objet du test, l'isolement du laboratoire de mesure vis-à-vis de toute autre source de CEM. Des recommandations sur l'adaptation aux personnes EHS des protocoles des études de provocation figure d'ailleurs dans le récent rapport de l'ANSES (2018). Une seconde critique porte sur le mode de recrutement des enquêtés, qui ne permet pas d'avoir un panel de personnes identifiées comme EHS avec certitude (Leszczynski, 2018). Une troisième critique, émise notamment à l'encontre d'études récentes menées par les D. Choudat

12 (structure de recherche clinique Paris-Descartes-Necker-Cochin) porte sur le mode d'administration des questionnaires, tendant à cibler une partie des sources de CEM, sans considérer la multiplicité des sources. Ainsi, des personnes EHS ayant répondu au questionnaire qu'elles ne disposaient ni de téléphone DECT (téléphone fixe sans fil), ni de box wi-fi, et qu'elles limitaient au maximum leur usage du téléphone portable, pouvaient être considérées comme « non-exposées » à l'occasion des tests, quand bien même elles vivaient en appartement, avec une résidence faisant face à une antenne, des réseaux wi-fi multiples issus des « box » du voisinage, etc<sup>13</sup>. Les résultats de ces études sont donc sujets à questionnements, quel qu'en soit leurs résultats (innocuité ou effets des CEM sur les EHS)<sup>14</sup>. Dernier élément de critique, le traitement de l'EHS en tant que maladie psycho-somatique, qui conduit également nombre d'études à ne mesurer les effets cliniques de l'EHS qu'à l'aune d'une grille interprétative d'ordre psychologique (Dömötör & al., 2016), et postulant l'existence d'un effet « nocebo », bien analysé dans ce contexte par D. Leszczynski (2018). Outre le caractère incomplet de cette approche, il lui est souvent reproché de ne pas considérer les symptômes associés à l'EHS, et leur composante psychologique liée au fort isolement et à l'incertitude générée par une telle pathologie.

Ceci peut expliquer en partie les positions prudentes, voire parfois contradictoires des organismes sanitaires : si plusieurs rapports entendent être rassurants sur les effets biologiques de l'exposition aux CEM, les publications invitent pourtant à une certaine prudence et conduisent par exemple l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset, devenue ANSES en 2010) à recommander l'application du principe de précaution (Dieudonné, 2019). Dans son rapport de 2018, l'ANSES invite d'ailleurs à poursuivre les recherches sur les effets sanitaires des radiofréquences, et en particulier concernant l'EHS. Ceci s'inscrit en cohérence avec les préconisations émises par la résolution 1815 du Conseil de l'Europe datant de 2011 et promouvant une limitation de l'exposition aux CEM et la création de « zones blanches » pour les personnes EHS ; ou à la suite de la loi Abeille (n° 2015-136, février 2015) préconisant une sobriété de l'exposition aux CEM dans les structures dédiées à la petite enfance, par exemple.

#### b. Une controverse sur la légitimité des symptômes des EHS

La seconde controverse peut être explorée en prenant l'exemple des récents travaux de M. Dieudonné (2019). Avec une approche sociologique, celui-ci s'emploie<sup>15</sup> à démontrer les enjeux militants sous-jacents aux mobilisations de personnes EHS, et les enjeux relatifs à l'usage d'outils techniques de mesure des CEM

par les personnes EHS (2016). Ces travaux, utiles pour documenter les enjeux des luttes à caractère environnemental, et les implications de l'usage d'outils savants par des « profanes », ont marqué nombre de personnes EHS. Partant d'un parti transdisciplinaire fort, l'auteur faisait état d'une innocuité des CEM en se référant à des études biomédicales relativement éloignées de son champ disciplinaire, et inscrivait son propos dans un registre normatif – en traitant par exemple les enjeux des CEM de « fausse alerte sanitaire » (2018, p. 49). Cela conduit l'auteur à dénier aux symptômes des EHS<sup>16</sup> une origine liée à l'exposition aux CEM. La posture de l'auteur consiste à confronter des ressentis de personnes EHS, considérés sous un angle constructiviste, et des résultats expérimentaux, pris comme des faits réels. Les incertitudes soulignées par les études du champ biomédical nous semblent insuffisamment évoquées, conduisant à une lecture biaisée de leurs résultats<sup>17</sup>. Cela amène donc M. Dieudonné à remettre en cause la sincérité et de la réalité des symptômes ressentis par les personnes EHS : par exemple, en faisant la comparaison entre les stratégies des ufologues, chasseurs d'ovni en quête de légitimité de leurs observations, et celles des personnes EHS. De ces analyses et de leur réception découle une situation postérieure délicate pour tout chercheur envisageant d'explorer ce terrain : en effet, une forme de défiance vis-à-vis des

chercheurs est désormais de mise au sein des associations d'EHS ou de personnes sensibilisées aux enjeux d'exposition aux CEM (AZB, Priartem, Poem 26...). Nous avons ainsi dû à plusieurs reprises argumenter de manière approfondie nos demandes d'entretiens, et parfois eu des difficultés à installer un climat de confiance propice. Ainsi, la dimension « sensible » de ce terrain rappelle les enjeux de certains terrains dits « minés », comme une institution en période de restructuration, une question de recherche dépassée par un scandale médiatique, etc...

(...)

### Problématique et hypothèses

Considérant les difficultés dont font part les personnes EHS à accéder à l'espace urbain, nous étudierons dans ce rapport dans quelle mesure leur expérience de l'espace urbain témoigne de similitudes avec des parcours de personnes en situation de handicap. Ceci, dans le but d'identifier de quelle nature sont ces empêchements à fréquenter la ville et ses services. S'inspirant des apports de la sociologie du handicap et des disability studies, nous identifierons d'abord en quoi l'électrohypersensibilité constitue une expérience disruptive<sup>20</sup>(1). A savoir, en quoi les personnes EHS connaissent des modifications substantielles de leurs territoires de vie une fois le syndrome apparu. Nous aborderons en particulier les lieux fréquentés et les modes de déplacement. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux stratégies de mise en routine du syndrome par les personnes EHS(2). Autrement dit: comment s'organise la prise en compte du syndrome EHS au quotidien pour fréquenter l'espace urbain? Pour finir, nous aborderons les effets de la disqualification que suppose l'apparition du syndrome EHS(3): comment son apparition conduit les personnes EHS à reterritorialiser leurs pratiques, en affectant leur trajectoire résidentielle, leurs pratiques des lieux extérieurs au logement, et leurs interactions sociales quotidiennes.

<sup>20</sup>A savoir, une rupture franche et définitive avec l'existant.

(1). A savoir, en quoi les personnes EHS connaissent des modifications substantielles de leurs territoires de vie une fois le syndrome apparu. Nous aborderons en particulier les lieux fréquentés et les modes de déplacement. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux stratégies de mise en routine du syndrome par les personnes EHS (2). Autrement dit : comment s'organise la prise en compte du syndrome EHS au quotidien pour fréquenter l'espace urbain ? Pour finir, nous aborderons les effets de la disqualification que suppose l'apparition du syndrome EHS (3) : comment son apparition conduit les personnes EHS à reterritorialiser leurs pratiques, en affectant leur trajectoire résidentielle, leurs pratiques des lieux extérieurs au logement, et leurs interactions sociales quotidiennes.

(...)

Le syndrome EHS présente nombre de contraintes pour les personnes concernées, affectant leur rapport à leur entourage, comme les territoires qu'ils peuvent fréquenter. Le logement, quand les personnes EHS parviennent à trouver un lieu hospitalier, constitue une ressource importante : la recherche d'un domicile adapté conduit donc souvent à des ruptures résidentielles contraintes. La fréquentation de l'espace public, ou de lieux extérieurs au logement font l'objet de stratégies minutieuses, et forment des territoires façonnés suite à de nombreux renoncements et empêchements. L'isolement est donc une des difficultés importantes relevées par les personnes EHS.

(...)

Lors de nos discussions avec l'association Ly'Ondes, nous nous sommes par exemple interrogés sur les modalités pour penser une accessibilisation de la ville aux personnes EHS : faut-il par exemple penser à des espaces de « zones blanches » au sein de ces lieux<sup>28</sup> ; à des lieux publics qui pourraient constituer des « refuges » (toujours accessibles aux personnes EHS) ; à une réflexion sur la sobriété en émission dans les services publics (téléphones filaires, connexions internet filaires nombreuses, etc.) ; à une meilleure signalétique sur les lieux d'émission et la nature des CEM (plan d'implantation des relais wi-fi, des bases de téléphones fixes sans fil, etc...) ; à des espaces de co-

working permettant l'accès à des moyens de travailler dans des conditions d'exposition limitées (connexions filaires, etc.)<sup>29</sup> ; à des formations des personnels (enseignants, soignants, agents d'accueil) pour savoir accueillir ce type de demandes ?

(...)

Préconisations complémentaires et pistes de « bonnes pratiques ».

Parmi les pistes de préconisations et de bonnes pratiques envisageables pour mieux prendre en compte les besoins d'accessibilité des personnes EHS, figure en premier lieu des enjeux de formation et sensibilisation : diffuser une meilleure connaissance de cette affection, de ses implications, figure parmi les attentes des associations de personnes EHS. Cette sensibilisation, qui peut être du ressort des collectivités dans le cadre de leur politique du handicap, serait bien sûr facilitée si cette affection se trouvait incluse au sein de la classification internationale des maladies, comme demandé par des chercheurs intéressés à la question, comme Belpomme & Irigaray (2020) notamment.

Des dispositifs d'information installés sur les lieux publics fermés (emplacement et type de dispositifs émettant des CEM) permettraient aux personnes EHS de se positionner au mieux, pour éviter des situations de surexposition. Une sensibilisation des personnels à la possibilité d'éteindre certains dispositifs durant des plages restreintes pourrait également permettre un accès facilité à des équipements comme des bibliothèques, par exemple. La possibilité d'envisager des créneaux horaires, ou des salles ou lieux spécifiques, avec des émissions de CEM restreintes, est aussi l'une des attentes relevées dans les entretiens : wagons « zone blanche » dans le métro ou le train, pour pouvoir emprunter les transports en commun ; salles d'hospitalisation à faibles émissions de CEM ou avec des dispositifs adaptés, pour permettre un accès aux soins. Enfin, le développement d'une réflexion dans le milieu éducatif, sur la prise en compte des situations des élèves, étudiant.e.s, ou parent.e.s d'élèves EHS, serait aussi une piste utile à mener conjointement au développement des pratiques numériques, souvent par l'intermédiaire du wi-fi.

.....

### **3- D'étranges amendes « sans contact » ont été envoyées à des manifestants en Aveyron**

<https://www.numerama.com/tech/636868-en-aveyron-detranges-amendes-sans-contact-ont-ete-envoyees-a-des-manifestants.html>

En Aveyron, près de cinquante amendes ont été envoyées à des habitants après deux manifestations. Particularité : aucun d'entre eux n'a directement été averti, ni contrôlé par un agent de police. Une première en France pour des manifestations politiques.

11 mai : on déconfiner. Le lendemain, dans de nombreuses villes du pays, on manifeste. A Millau (Aveyron), plus d'une centaine de personnes se réunissent dans un concert de casseroles pour protester contre la gestion gouvernementale de la crise du Covid et soutenir les personnels de santé. « On avait presque tous des masques ou des foulards et on respectait les distances de sécurité », raconte Jérôme, participant à ce rassemblement non déclaré. De loin un policier et deux agents des renseignements territoriaux les observent. Tout se déroule calmement, sans interpellation, sans contrôle d'identité.

Dix jours plus tard, le 22 mai, les militants lancent à nouveau une action sur le marché de la ville. Cette fois, ils se séparent en plusieurs groupes de moins de dix, attachés par une corde à un mètre de distance et brandissent des pancartes au milieu des clients du marché. Côté policier, pas

d'interpellation ni de contrôle d'identité.

(...)

Les 135 € d'amende viennent punir « un rassemblement interdit sur la voie publique dans une circonscription territoriale où l'Etat d'Urgence sanitaire est déclaré ». Soit la fameuse interdiction de manifester à plus de dix sur la voie publique, instituée par le décret du 23 mars 2020.

En une semaine, 36 amendes viennent sanctionner les manifestants du 12 mars. Et dans la foulée, douze autres viennent punir l'action du 22 mai sur le marché. Au milieu de cette cinquantaine de contraventions, plusieurs profils étonnent : certains se voient verbalisés deux fois, à l'image de Christian, militant de la Confédération Paysanne de l'Aveyron. Benoît, photographe et intermittent actif dans la galaxie militante locale, était le 22 en train de faire son marché. Laura était « masquée aux deux actions, je n'ai jamais été contrôlée en Aveyron et je n'ai même pas de carte d'identité biométrique ! »

(...)

« Ce type d'amende pour des manifestations politique, c'est du jamais vu », s'alarme Julien Brel. Saisi par les militants sur cette affaire hors norme, cet avocat toulousain s'étonne « qu'on ne sache ni qui sont les agents verbalisateurs, ni le mode opératoire ». Autre problème, plus procédural, alors que la contestation des amendes par des administrés conduit généralement à deux solutions : ou bien un classement sans suite, ou bien un transfert devant le tribunal de police. Or « ici, on nous demande à nous de faire les démarches de saisir le Tribunal » s'étonne l'avocat.

Les militants sont également surpris, notamment d'avoir affaire à une forme de « répression policière », un certain nombre ayant depuis des années l'expérience des mouvements sociaux. Dans le secteur, la désobéissance civile et les manifestations non-déclarées sont même presque devenue « une tradition locale » : on pense à la lutte historique contre le camp du Larzac dans les années 70, ou le « démontage » du McDonald's de Millau dans les années 2000. Plus récemment, la mobilisation sur le terrain contre l'installation d'un transformateur électrique a conduit quatre opposants à ce projet devant le tribunal correctionnel de Rodez pour sept chefs d'accusations – tous contestés. Mais la méthode des verbalisations interroge : « Comment ont-ils pu nous reconnaître alors même qu'on était quasiment tout le temps masqué et qu'on avait même du mal à nous reconnaître entre nous ? » s'interrogent-ils.

Première piste privilégiée : les caméras de vidéosurveillance de la ville, présentes dans les deux lieux de manifestations. Sauf que côté préfecture et police, silence radio. « On ne communiquera pas plus sur cette affaire. C'est une histoire qui n'en est pas une, où nous estimons avoir fait notre travail » répond à Numerama Lilian Kinach, chef d'Etat-Major à la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) : « Libre à ces personnes de contester ces amendes devant un tribunal de police, nous sommes dans un État de droit » assure-t-il. Pourtant, mi-juin, les autorités étaient plus bavardes, lors d'une rencontre de conciliation organisée avec le sous-préfet et le commandant de police local. Il assurait alors que les manifestants ont bien été verbalisés parce que rassemblés plus de 10 sur la voie publique. Il réfute également tout ciblage politique. Selon lui, « la vidéoprotection n'a été qu'un outil d'identification, 99 % des reconnaissances avaient déjà été réalisées sur place », rapporte le Midi Libre, présent à cette réunion.(...)

« On soupçonnait que dans les petites villes, les agents des renseignements territoriaux procédaient à une surveillance plus resserrée, explique Arthur Messaud, de l'association La Quadrature du Net. « Ces agents sont parvenus à reconnaître des gens mêmes s'ils portaient des masques, en utilisant la vidéo comme appui. » Selon le juriste, cette situation « assez originale » révèle « le niveau de maillage très resserré autour de la population locale ».

(...)

Reste maintenant à voir ce qu'en dira la justice. La Ligue des Droits de l'Homme et la CGT ont obtenu gain de cause début juin en attaquant devant le Conseil d'Etat le décret du 11 mai – copie conforme de celui du 23 mars – interdisant les rassemblements de plus de dix personnes. Une nouvelle encourageante pour les millavois qui ont décidé de contester les amendes. Le procureur ne semble pour l'heure pas décidé à classer l'affaire. Il faudra pour les militants aller devant le

Tribunal de police pour ne plus être à l'amende. Et surtout, le seul moyen pour eux d'avoir les pièces de la procédure qui leur permettront peut-être de mettre un visage sur l'œil attentif qui les observe de si près.

.....

#### **4 - Rapport de Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse Objet : moratoire sur le déploiement de la 5G**

<https://www.isula.corsica/assemblea/attachment/1984174/>

La ministre déléguée à l'Industrie a même confirmé le 1er juillet 2020, le maintien du calendrier, faisant fi de la proposition d'un moratoire sur la « 5G » formulée par la Convention citoyenne pour le climat, pourtant approuvée par le Président de la République. Une question se pose alors. A l'heure actuelle, le politique est-il encore en mesure de susciter et d'animer un débat public, démocratique et citoyen, y compris lorsque des puissances financières et technologiques sont à l'oeuvre ?

On pourrait d'autant plus s'interroger sur cette volonté forcenée que lorsqu'il s'agit de soigner, les procédures sont beaucoup plus contraignantes. En effet, le développement d'un médicament, de la molécule à sa commercialisation, nécessite environ dix à quinze ans. Les tests précliniques, les essais cliniques puis le développement industriel, sont strictement encadrés par la loi. Les essais cliniques nécessitent une autorisation délivrée par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) qui pendant toute cette phase vérifie les lieux de leur réalisation, les modalités des tests de tolérance effectués sur des sujets volontaires non malades, puis sur un nombre restreint de malades, enfin sur des centaines de malades voire des milliers. Qui plus est, une fois commercialisé, le médicament reste sous surveillance.

(...)

La technologie de la « 5G » est efficace sur des petites distances seulement. Elle se transmet mal à travers les solides. Il faudra de nombreuses nouvelles antennes-relais. La nouvelle architecture du réseau exigera une nouvelle antenne toutes les 10 ou 12 maisons en zone urbaine créant de fait, une exposition massive à laquelle nul ne pourra se soustraire. Le déploiement de nouveaux transmetteurs pour la « 5G » (dans les foyers, les boutiques, les hôpitaux) devrait générer selon les estimations entre 10 et 20 milliards de connexions (réfrigérateurs, machines à laver, caméras de surveillance, voitures et bus sans conducteurs) et constituera l'Internet des objets. Tout cela augmentera substantiellement l'exposition permanente de l'intégralité de la population aux champs électromagnétiques des technologies du sans-fil.

(...)

De nombreuses études scientifiques récentes ont démontré que ces champs électromagnétiques affectaient les organismes vivants à des niveaux d'exposition bien en-dessous des valeurs limites internationales. 7

Ces effets accroissent le risque de cancer, le stress cellulaire, augmentent l'apparition de radicaux libres nocifs, de dommages génétiques, de changements structurels et fonctionnels du système

reproductif, de déficits d'apprentissage et de mémoire, de désordres neurologiques et d'impacts négatifs sur le bien-être. Ces dommages n'affectent pas seulement l'homme mais aussi la faune et la flore selon un nombre croissant d'études.

Depuis l'appel de scientifiques de 2015 de nouvelles recherches ont confirmé les graves risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM). L'étude officielle américaine du National Toxicology Program (NTP) montre un accroissement statistiquement significatif de cancer du cerveau et du coeur chez des animaux exposés à des niveaux de champs électromagnétiques bien inférieurs aux valeurs limites préconisées par la Commission Internationales de Protection contre les Champs Électromagnétiques (ICNIRP) et en vigueur dans la plupart des pays.

(...)

Les préconisations de l'EUROPAEM-EMF 2016 précisent que « les preuves s'accumulent qui montrent que l'exposition permanente à certains champs électromagnétiques est un facteur de risque pour des affections telles que le cancer, la maladie d'Alzheimer, l'infertilité humaine... Les symptômes de l'Electrohypersensibilité (EHS) qui comportent : céphalées intenses, troubles de la concentration, troubles du sommeil, épuisement ainsi que des symptômes similaires à ceux de la grippe ».

(...)

Les valeurs limites de l'ICNIRP en vigueur sont inadaptées. Toutes les preuves de dommages sanitaires surviennent bien en-dessous de ces valeurs. Il faudrait donc en établir de nouvelles. L'inadéquation des valeurs limites de l'ICNIRP résulte des conflits d'intérêts de ses membres qui sont en lien avec l'industrie ce qui met à mal l'impartialité qui devrait être la règle lorsqu'on fixe les seuils d'exposition aux rayonnements non-ionisants.

Les valeurs limites actuelles sont basées sur l'hypothèse dépassée que les seuls effets critiques pour la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques, sont de nature thermiques alors que de nombreux scientifiques ont démontré qu'il y avait bien des affections et effets qui n'ont absolument rien à voir avec les effets thermiques (effets non thermiques ou spécifiques) à des niveaux très inférieurs aux seuils d'exposition mis en place par l'ICNIRP.

(...)

Des mesures ont été effectuées (en chambre anéchoïque) pour validation entre 22 et 40 GHz et entre 50 et 67 GHz afin de vérifier que le modèle choisi était adapté à de petits éléments de végétation dans un environnement urbain. La perte n'est pas très préoccupante dans le cas sans feuilles car moins de 30% de la puissance est perdue. Dans le cas où il y a du feuillage, la perte est systématiquement de 90% sur toute la gamme de fréquences.

On veut végétaliser et reverdir les villes, notamment pour lutter contre les vagues de chaleur appelées à se multiplier et pour contribuer à réduire la pollution de l'air, et dans le même temps les opérateurs se préparent à déployer la « 5G » en milieu urbain. Ce rapport nous montre que les deux objectifs ne sont pas compatibles

Les effets de l'environnement naturel et bâti sur les ondes radio millimétriques sont démontrés dans le rapport britannique sur les arbres et la « 5G ».

Les études disponibles montrent également des effets inquiétants sur les insectes. Par exemple que les rayonnements de la « 5G » peuvent faire grimper la température à la surface des insectes, bien plus qu'avec les ondes de la « 3G » ou de la « 4G ».

[http://bit.ly/Arbres\\_5G](http://bit.ly/Arbres_5G)

.....

**5 – Des opposants à Free Mobile militent en réalisant une prise de sang contre les ondes, et**

## **installent des cabines de téléphonies filaires gratuites !**

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/a-saint-cadou-sang-pour-sang-contre-les-antennes-relais-27-07-2020-12589785.php>

(...)

fédérés au sein de l'intercollectif du Finistère. C'est là qu'a germé l'idée de la prise de sang collective, sur les conseils d'un avocat et d'un médecin spécialiste des ondes électromagnétiques. Ce n'est pas un acte anodin, mais on le fait car on est inquiets que des intérêts privés prennent le dessus sur l'intérêt général. On mène une lutte de paysans, pour donner l'exemple à d'autres en France », expliquait Chantal, ajoutant qu'un vétérinaire ferait aussi des prises de sang sur des brebis. Et samedi 1er août, le collectif de Saint-Cadou inaugurerait deux cabines téléphoniques, mises à disposition librement et gratuitement aux gens de passage, en pied de nez à la future antenne relais.

<https://www.universfreebox.com/article/57702/des-opposants-a-free-mobile-militent-en-realisant-une-prise-de-sang-contre-les-ondes>

(...)

Un acte militant revendiqué, dans un cadre sérieux, encadré par deux infirmiers. Enfants et parents réalisent cette opération, visant à mettre en valeur la numération des globules rouges, globules blancs et plaquettes. Un second prélèvement est prévu après l'installation de l'antenne par Free, afin de comparer les résultats et dans le but de démontrer l'incidence de la 4G sur la santé humaine et animale

(...)

il s'agit du "moyen qu'on a trouvé pour faire parler de notre opposition. Je suis contre les antennes téléphoniques où qu'elles soient". Cette éleveuse de brebis affirme qu'elle fera également tester ses bêtes.

L'installation à Saint-Cadou relève d'un choix de vie d'après ces militants. « C'est un choix de société qu'on refuse, dont l'antenne est le symbole » affirme l'un d'entre eux au Télégramme. Sara Galasso, habitant aux alentours estime que "c'est une chance de vivre dans une zone blanche. On bénéficie d'une biodiversité énorme. Beaucoup d'espèces vivent ici. On ne veut pas de la nocivité des ondes."

Et pour être en accord avec leurs principes, les habitants proposent même le retour des cabines téléphoniques dans leur village. "Elles seront disposées sur des terrains privés avec téléphone relié directement aux installations privées."

.....

## **6- Vidéo : tumeur et téléphone portable : les tribunaux italiens confirment pour la 6e fois le lien causal.**

[https://www.youtube.com/watch?v=Xma\\_0gS2idY](https://www.youtube.com/watch?v=Xma_0gS2idY)

.....

## **7- Vidéo 9 minutes : Réalité sur la 5G en Suisse, par David Bruno**

<https://www.youtube.com/watch?v=krpwJrb4yhY&feature=youtu.be>

Qu'en est il du moratoire sur la 5G en Suisse? Quel est la réalité sur le terrain. Je vous propose de vous informer en tant qu'ingénieur expert des ondes électromagnétiques et militant contre l'implantation massive des antennes relais. Cette vidéo est la première d'une suite de vidéo pour vous informer sur la 5G de manière claire, fiable et indépendante. Plus d'information techniques sur mon site [www.ondes-expertise.com](http://www.ondes-expertise.com)

.....

## **8- Le « lamphone », ou l'espionnage d'une conversation en observant l'ampoule de la pièce. Article Le Monde.**

Et où l'on apprend que cette technologie a été utilisée pour espionner Julian Assange (Wikileaks), des ambassadeurs, Président, journalistes et avocats, dans l'ambassade d'Equateur à Londres, à la demande des Etats-Unis. Arte reportage :  
[https://www.youtube.com/watch?v=rr6505VD\\_hc](https://www.youtube.com/watch?v=rr6505VD_hc)

Le Monde :

« Les sons émis par la voix provoquent des microvariations dans les ampoules, qui peuvent être analysées et décryptées.

[https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2020/06/22/le-lamphone-ou-l-espionnage-une-conversation-en-observant-l-ampoule-d-une-piece\\_6043767\\_4832693.html](https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2020/06/22/le-lamphone-ou-l-espionnage-une-conversation-en-observant-l-ampoule-d-une-piece_6043767_4832693.html)

Ben Nassi, Yaron Pirutin, Adi Shamir, Yuval Elovici et Boris Zadov, des chercheurs de l'université israélienne Ben-Gourion du Néguev et de l'Institut Weizmann des sciences, ont annoncé la mise au point d'une nouvelle technique d'espionnage – on parle sobrement d'écoute à distance –, qu'ils appellent « lamphone ». Cette technique permettrait à toute personne possédant un ordinateur portable, un télescope et un capteur électro-optique (d'une valeur de quelques centaines d'euros) d'écouter, en temps réel, tous les sons émis dans une pièce située à distance, pourvu qu'elle soit éclairée.

(...)

Ils ne sont pas non plus les premiers à montrer qu'il est possible d'écouter aux portes avec les yeux. En 2014, des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT), de Microsoft et d'Adobe ont mis au point un « microphone visuel » : en analysant la vidéo enregistrée par un télescope d'un objet qui capte des vibrations – un sac de chips ou une plante d'intérieur, par exemple –, ils ont pu reconstruire la parole et la musique.

L'un des chercheurs du groupe, l'informaticien Yuval Elovici a aussi travaillé sur la technique de hack brightness, qui permet de capter en vidéo les changements imperceptibles à l'œil nu de la luminosité des écrans LCD, permettant de dérober des documents et des fichiers sur des ordinateurs non connectés. Aussi pratique soit-il, ce « microphone visuel » ne permet pas d'agir dans l'urgence, relèvent les chercheurs israéliens. Idem pour le hack brightness.

(...)

Les longueurs d'onde émises lors d'une conversation produisent d'infimes vibrations qui entraînent à leur tour d'infimes variations de luminosité. En mesurant ces minuscules changements de luminosité, les chercheurs montrent qu'il est possible de capter les sons, assez clairement pour discerner le contenu des conversations ou même reconnaître un morceau de musique.

(...)

« Tout son présent dans la pièce peut être récupéré sans qu'il soit nécessaire de pirater quoi que ce soit et sans dispositif dans la pièce. Il suffit d'avoir une ligne de mire sur une ampoule suspendue, et c'est tout », explique Ben Nassi, chercheur en sécurité. Lui et ses collègues prévoient de présenter leurs conclusions à la conférence Black Hat sur la sécurité de l'information, du 1er au 6 août, à Las Vegas (Nevada).

(...)

Après avoir traité le signal recueilli par un logiciel capable de filtrer le bruit, ils ont pu reconstituer les sons enregistrés dans la pièce : sur leur site, ils proposent l'extrait d'un discours dans lequel Donald Trump dit « We will make America great again » de manière suffisamment audible pour qu'il puisse être transcrit par l'API Cloud Speech de Google. Ils proposent également deux enregistrements dans lesquels il est possible de distinguer Let It Be, des Beatles, et Clocks, de Coldplay, tous deux reconnus par l'application Shazam.

(...)

La technique n'est pourtant pas infaillible. Lors de leurs essais, les chercheurs ont utilisé une ampoule suspendue, et il n'est pas certain qu'une ampoule montée dans une lampe fixe vibre suffisamment pour produire le même type de signal audio.

Les enregistrements de voix et de musiques qu'ils ont été utilisés lors de leurs essais étaient également plus forts que la conversation humaine moyenne, les haut-parleurs étant réglés à leur volume maximal. Par ailleurs, les ampoules LED offrent un rapport signal/bruit qui est environ 6,3 fois celui d'une ampoule à incandescence et 70 fois celui d'une ampoule fluorescente.

Mais les chercheurs expliquent avoir utilisé un capteur électro-optique et un convertisseur analogique-numérique relativement bon marché, et qu'ils auraient pu passer à un modèle plus coûteux pour capter des conversations plus discrètes.

(...)

Ils ne sont pas non plus les premiers à montrer qu'il est possible d'écouter aux portes avec les yeux. En 2014, des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT), de Microsoft et d'Adobe ont mis au point un « microphone visuel » : en analysant la vidéo enregistrée par un télescope d'un objet qui capte des vibrations – un sac de chips ou une plante d'intérieur, par exemple –, ils ont pu reconstruire la parole et la musique.

(...)

La lamphone, en revanche, permet un espionnage en temps réel. « Lorsque vous l'utilisez en temps réel, vous pouvez réagir immédiatement plutôt que de perdre l'occasion d'intervenir », soutient Ben Nassi. Il prend aussi soin d'affirmer que s'ils publient leurs résultats, c'est pour faire comprendre aux services de renseignement et à leurs éventuelles cibles qu'il est désormais possible d'espionner et d'être espionné en direct. « Nous voulons sensibiliser les gens à ce type d'attaque, explique-t-il. Nous ne sommes pas là pour fournir des outils. »

.....

## **9- Télécoms. La 5G, une innovation ni soutenable ni désirable**

L'HUMANITÉ Lundi, 27 Juillet, 2020 -

Pierric Marissal

Les opérateurs préfèrent se concentrer sur les usages professionnels. Ils sont conscients qu'en l'attente d'un service vraiment accrocheur, ils peineront à convaincre le grand public d'investir dans du matériel compatible et un nouveau forfait plus cher, à partir de 40 euros selon les premières annonces. « La 5G sera vraiment utile pour le déploiement massif de capteurs dans les villes, les smart cities. Certains usages prévus posent d'ailleurs de vraies questions, comme ces caméras intelligentes qui permettront de faire de la reconnaissance faciale en quasi-temps réel », explique Gauthier Roussilhe, designer, chercheur sur les impacts environnementaux du numérique et auteur de l'étude « La controverse de la 5G », dont la dernière version est parue ce mois de juillet. Les temps de latence très courts de cette nouvelle génération sont aussi censés permettre à terme des usages qui n'existent pas encore, comme la voiture totalement autonome, le pilotage de machines complexes dans l'industrie 4.0, voire de la chirurgie à distance.

(...) « Selon les premiers retours aux États-Unis et en Grande Bretagne, la 5G en milieu rural a un rendement d'à peine 300 euros par an et par kilomètre carré, alors qu'il est de 250 000 en zone urbaine. C'est vite calculé, surtout vu la faible portée, 300 mètres, des antennes-relais, qui coûtent plus de 15 000 euros à l'installation », pointe Gauthier Roussilhe. Selon les estimations des opérateurs, il faudrait aussi que les usagers de smartphones consomment de 6 à 10 fois plus de données et de services pour que la 5G devienne rentable.

(...)

La seule véritable étude sur l'usage du téléphone mobile a été effectuée entre 2000 et 2010, soit à la préhistoire du smartphone, alors que seules 10 % des personnes suivies utilisaient plus de 30 minutes par jour leur terminal. Elle avait déjà établi la corrélation entre l'usage intensif du mobile et les risques de tumeur du cerveau. Les usages ont depuis radicalement changé. « Pour apporter une réponse fiable, plusieurs études parallèles seraient nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts. Et se rendre compte que le temps de la recherche ne peut être forcé dans le calendrier économique », assure le chercheur.

(...)

Gauthier Roussilhe a, en outre, constaté que beaucoup d'anti-5G aujourd'hui font cause commune avec les anti-Linky. « Imposer des infrastructures sans concertation, sans que même les élus locaux aient leur mot à dire est un modèle à bout de course. Cela va créer de plus en plus de résistances, et probablement des dégradations d'antennes », prédit-il. D'autant que les acteurs ne sont plus des services publics, mais des sociétés privées en quête de rentabilité.

(...)

« Présenté ainsi, les deux ont raison, sourit Gauthier Roussilhe. À débit constant, la 5G consomme moins que la génération précédente. Mais même si elle était 2 fois moins énergivore, comme le but est de multiplier le trafic par 100, la consommation restera 50 fois supérieure ! » L'équipementier Huawei, techniquement le plus avancé, estime que les besoins en énergie de ses antennes vont être multipliés par 3, et qu'il faudra davantage de relais.

Mais regarder la consommation des antennes consiste à prendre cette question par le petit bout de la lorgnette. La hausse des débits engendre une augmentation des services « cloud », donc des centres de données, qui consomment déjà, selon les estimations du Shift Project, 500 térawatts à l'heure, soit la production d'environ 80 centrales nucléaires. « Et on ne parle jamais de l'énergie nécessaire à la construction des terminaux, puisqu'il va falloir en changer pour la 5G, ajoute le chercheur. Il faut aussi ajouter aux conséquences écologiques l'extraction des métaux, et la production des déchets électriques et électroniques, qui augmentent de 8 % par an. »

Le discours rabâché sur le numérique qui dématérialise et donc permettrait des économies, y compris d'énergie, a vraiment pénétré les esprits. « On a, au contraire, besoin de rematérialiser le numérique, prendre conscience que cela pollue et que c'est un enjeu d'aménagement du territoire »,

assure Gauthier Roussilhe. La fuite en avant n'est pas une fatalité. Finir de couvrir le territoire de fibre optique, combler le retard accumulé serait une réelle alternative. Ces minces câbles proposent les plus hauts débits – les antennes-relais 5G se branchent d'ailleurs sur la fibre – sans émettre d'ondes ni consommer toujours plus d'énergie...

(...)

« Je milite pour la mise en place d'un observatoire du numérique, première brique pour repenser la technologie et ses conséquences écologiques et sociales, ce qui implique parfois de ne pas numériser, résume Gauthier Roussilhe. Les services publics, par exemple, ne sont pas que des fonctions ou des coûts, mais du tissu humain, du lien social. Il est urgent de se poser la question de quel numérique est soutenable dans ce monde, avant de fantasmer sur quel monde est possible grâce au numérique. »

.....

## **10- L'intelligence artificielle : vers l'obsolescence de l'école ?**

Revue Le PARI de l'intelligence

Revue d'analyse et d'information du syndicat Action & Démocratie. Numéro 1 décembre 2018

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/philippe-Herr-88-pages-en-PP.pdf>

Par Philippe Herr

Dans un rapport de mai 2017 destiné au ministre de l'Éducation Nationale, Catherine BECHETTI-BIZOT (IGEN) se livre à une réflexion approfondie sur le destin de l'école dans le contexte du numérique. Le titre de ce rapport : Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique et son sous-titre : « Vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner », ne laissent guère de doute sur la métamorphose programmée de la transmission du patrimoine culturel aux nouvelles générations. L'étude conduite dans ce rapport oscille avec précautions, surtout oratoires, entre la conservation du rôle central de l'enseignant (dont on se demande cependant quel peut être, désormais, le sens de sa présence en classe) et l'automatisation d'un certain nombre de processus qui ne seraient pas là, dit-on, pour « remplacer les enseignants », mais pour mettre à leur disposition des « outils très puissants d'analyse et d'adaptation de l'enseignement », soit des algorithmes de traitement pédagogique plus rapides et plus auto-adaptables à chaque « apprenant » en fonction de ses capacités et de son niveau d'acquisition des « compétences » attendues. L'enseignant disposera automatiquement et immédiatement de « feed-back » sur les productions et les performances de l'élève. Que seront donc les professeurs, une fois automatisé l'essentiel de leur mission, sinon des coachs éducatifs, assignés à un rôle périphérique par rapport à celui, devenu central, des machines portées par de puissants algorithmes de profilage cognitif, lesquels, au nom de la « personnalisation », font fi de la personne et du respect qui lui est dû ? Les enseignants auraient pour fonction principale d'encourager les élèves à « réussir ». Mais ne serviraient-ils pas surtout de caution morale, de valeur humaine ajoutée à une éducation devenue véritablement système, système cybernétique réduisant au minimum la relation humaine et du même coup l'Éducation ?

(...)

La machine traite des données, en nombre illimité, à la vitesse de la lumière, soit ; mais une donnée n'est pas une connaissance, savoir n'est pas « savoir que... ». L'« intelligence » de la machine se rapproche de celle d'un service de renseignements, non pas d'enseignement ; une société de l'information n'est pas une société de la connaissance.

(...)

Dans ce projet d'assistance numérique généralisée à base d'intelligence artificielle, le risque est l'effacement progressif de ce qu'est l'humain au profit d'une simulation externe à l'homme. Quel est l'avenir des savoirs, des savoir-faire et même du savoir-vivre, s'ils ne sont plus pleinement vécus par un sujet ? Déjà, la traduction automatique dispense d'apprendre, avec les langues, la culture d'un peuple ; la correction automatique conduit à l'oubli de la langue maternelle ; le GPS dispense de développer son sens de l'orientation, et la calculatrice de savoir compter. Et de même que l'automobile « autonome » dispensera bientôt de savoir conduire, la « décision automatique » (sic) nous débarrassera aussi d'avoir à nous conduire, à nous gouverner par nous-mêmes. Gardons ceci à l'esprit : les automatismes ne conduisent pas à l'autonomie.  
(...)

L'intelligence artificielle dans l'Éducation  
Une mise en perspective  
Par Philippe HERR

(...)  
L'une des idées centrales est qu'avec l'I.A. il sera possible d'ajuster automatiquement les apprentissages en fonction du « style cognitif » et du « rythme » de chaque élève. Les apprentissages seront donc « personnalisés » sur la base de « méthodes différenciées ».  
(...)

« À terme, l'enjeu pour la puissance publique consiste à soutenir les solutions éducatives basées sur l'IA qui agissent dans l'intérêt de l'apprenant et permettent de développer une complémentarité capacitante (sic) avec la machine. » En clair : l'élève complète la machine... qui le lui rend bien. Et la puissance publique est satisfaite.

Rapport de Mme Catherine BECCHETTIBIZOT,  
rapport à monsieur le ministre de  
l'Éducation Nationale, rapport N° 2017-056,  
mai 2017 : Repenser la forme scolaire à l'heure  
du numérique : vers de nouvelles manières  
d'apprendre et d'enseigner.  
([http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/  
Documents/formesco17.pdf](http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/formesco17.pdf))

(...)  
Pour faire court : un environnement « capacitant » est un environnement pédagogique suffisamment riche et stimulant pour qu'un élève veuille l'exploiter au mieux dans toutes ses dimensions, et ce de la façon la plus autonome possible. Est-ce si neuf ? A ce titre, la vie réelle paraît le plus probant des environnements capacitants

(...)  
Il convient donc, toujours pour le rapport Villani, d'adopter une « approche adéquationniste » des politiques éducatives. On le voit, le désir d'une flexibilité maximum est intense, à tous les niveaux, autant technique que pédagogique et politique : flexibilité des dispositifs d'apprentissage, flexibilité des apprenants, flexibilité des enseignants (qui deviennent des sortes de techniciens pédagogico-cognitifs) ; flexibilité des politiques éducatives, désireuses de s'adapter idéalement sans temps mort aux évolutions du marché du travail et aux nécessités de la production

(...)  
Dans un monde hyperfluide, celui de la « société liquide » révélée par Zygmunt Bauman, tout peut fluctuer au gré des exigences de flexibilité (des compétences, des emplois, des valeurs, etc.)

(...)  
Est-ce encore l'élève qui est « au centre du système éducatif » ? Ne serait-ce pas bientôt l'I.A. ?

L'enseignant est rejeté en périphérie du dispositif par la force centrifuge de l'I.A., où il connaît l'obsolescence ; l'élève, lui, est aspiré par la force centripète du dispositif, il y est avalé en son noyau algorithmique pour n'y subsister qu'en « données pédagogiques », puis versé dans le Cloud sous la forme abstraite de son « profil calculable ». Avec les I.A. adossées au Cloud, une noosphère pédagogique est en train d'émerger, à la plus grande joie d'une gouvernance technocratique, elle-même bientôt déléguée à la « bonne gestion » d'une I.A. Qu'on se le dise : la rationalisation du monde n'a pas besoin de nous.

(...)

Mais soyons raisonnable et examinons un instant ce que pourraient faire des enseignants « digital natives » complémentaires aux I.A., qui prennent en charge les tâches intellectuelles répétitives d'apprentissage. Il s'agit d'enseignants acquis à la cause numérique, et qui n'ont pas encore fait le parcours réflexif auquel nous les invitons ici. Ces nouveaux enseignants sont depuis leur plus jeune âge très à l'aise avec les jeux vidéo. C'est un constat. Compléter les I.A. et s'y associer fait déjà partie de leur bagage comportemental et cognitif. Ils auront à cœur de former la jeunesse à la flexibilité, aux compétences plutôt qu'aux connaissances, à l'esprit créatif, mais productif ; ils aimeront voir jouer les élèves au sein de projets pédagogiques ludiques (du type « escape game »), et les voir s'épanouir dans des interactions groupales proches du « team building » ; ils multiplieront les sorties pédagogiques « ouvertes sur la ville », visitant moult entreprises pour leur donner envie d'un métier (qui disparaîtra dans les cinq ans), et devant le peu de campagne verte ils tiendront des discours éthiques en faveur du « développement durable ». Devenus de parfaits managers, on se demandera pourquoi ils n'ont pas créé leur boîte d'adaptiv learning dans l'élan enthousiaste de la « start-up nation » !

(...)

A quelques années à peine de l'usage généralisé des applis de traduction vocale en temps réel, est-il encore besoin de se donner la peine d'apprendre une langue ? On peut généraliser cette question à tous les domaines du savoir et des savoir-faire : Qu'aurons-nous encore besoin d'apprendre par nous-mêmes ? Les processus cognitifs jusque-là proprement humains, non seulement les plus élémentaires mais aussi parmi les plus élaborés (comme parler une langue) sont en voie d'externalisation technologique (dans le Cloud, travaillé par les I.A.). Quels sont les processus intelligents que nous délèguons bientôt à la « boîte noire » I.A., sans plus nous soucier d'en maîtriser par nous-mêmes les bases élémentaires ?

(...)

Or il ne s'agit plus vraiment là d'éducation, mais d'information, au sens premier où l'esprit est informé, mis dans une forme, qui fige sa profondeur par le fait même des sollicitations à haute fréquence dont on gratifie sa seule surface (tittytainment, « titiller pour exciter tout en amusant »).

(...)

L'enseignement... Celui des signes de la connaissance. Des signes transmis par un semblable qui en a fait l'expérience intérieure et qui la communique de personne à personne afin que chaque signe et chaque dimension de cette connaissance vive et grandisse dans la mémoire de l'élève, portés par l'énergie incarnée, un jour, d'un don.

(...)

A côté de la fascination hypnotique qu'exercent les dispositifs techniques des médias numériques au travers de leurs flatteuses interfaces « intuitives », les supports, les méthodes et les relations si humaines de l'enseignement humaniste traditionnel paraissent ne pas faire le poids. Ils sont pourtant préférables et doivent le rester pour développer des formes d'attention qui permettent à la conscience d'un sujet de parvenir à posséder ses propres facultés et d'émerger un jour en tant que sujet politique.

Ce précieux sujet qui aura encore à cœur de faire vivre et de pérenniser, par ses qualités d'âme, le projet historique commun d'une démocratie et d'une république.

.....

## **11- « Adresse à tous ceux qui ne veulent pas gérer les nuisances mais les supprimer »** **Encyclopédie des nuisances, 1990**

Extraits :

« les individus dépossédés n'ont pas à choisir entre la tranquillité et les troubles d'un âpre combat, mais entre des troubles et des combats d'autant plus effrayants qu'ils sont menés par d'autres à leur seul profit, et ceux qu'ils peuvent répandre et mener eux-mêmes pour leur propre compte.

(...)

Le chemin qui mène de la mise en cause des hiérarchies irresponsables à l'instauration d'un contrôle social maîtrisant en pleine conscience les moyens matériels et techniques, ce chemin passe par une critique unitaire des nuisances, et donc par la redécouverte de tous les anciens points d'application de la révolte : le travail salarié, dont les produits socialement nocifs ont pour pendant l'effet destructeur sur les salariés eux-mêmes, tel qu'il ne peut être supporté qu'à grand renfort de tranquillisants et de drogues en tout genre ; la colonisation de toute la communication par le spectacle, puisqu'à la falsification des réalités doit correspondre celle de leur expression sociale ; le développement technologique, qui développe exclusivement, aux dépens de toute autonomie individuelle ou collective, l'assujettissement à un pouvoir toujours plus concentré ; la production marchande comme production de nuisances, et enfin « l'état comme nuisance absolue , contrôlant cette production et en aménageant la perception, en programmant les seuils de tolérance ».

(...)

La seule réponse digne d'un tel chantage à l'intérêt général consiste évidemment à affirmer que quand on ne veut de nuisances nulle part il faut bien commencer à les refuser exemplairement là où on est

(...)

Pourtant, à côté de tant de pseudo-événements fabriqués à la chaîne, il est un fait qui s'entête à ridiculiser les calculs d'en haut comme le cynisme d'en bas : toutes les aspirations à une vie libre et tous les besoins humains, à commencer par les plus élémentaires, convergent vers l'urgence historique de mettre un terme aux ravages de la démence économique. Dans cette immense réserve de révolte, seul peut puiser un total irrespect pour les risibles ou ignobles nécessités que se reconnaît la société présente.

(...)

Doit être soutenu tout ce qui favorise l'appropriation directe, par les individus associés, de leur activité, à commencer par leur activité critique contre tel ou tel aspect de la production de nuisances ; doit être combattu tout ce qui contribue à les déposséder des premiers moments de leur lutte, et donc à les renforcer dans la passivité et l'isolement.

(...)

Les moyens doivent varier avec les occasions, étant entendu que tous les moyens sont bons qui combattent l'apathie devant la fatalité économique et répandent le goût d'intervenir sur le sort qui nous est fait. Si les mouvements contre les nuisances sont en France encore très faibles, ils n'en sont pas moins le seul terrain pratique où l'existence sociale revient en discussion .

(...)

(Une règle d'or : ne pas juger les hommes sur leurs opinions, mais sur ce que leurs opinions font d'eux.)

.....

## 12- Peut-on s'opposer à l'informatisation du monde ? Matthieu Amiech, 1 juin 2020, revue Terrestres

<https://www.terrestres.org/2020/06/01/peut-on-sopposer-a-linformatisation-du-monde/>

Le 13 mars 2019, dans l'émission « Du grain à moudre » sur France Culture, Hervé Gardette reçoit trois chercheurs pour répondre à une question a priori peu subversive : « La 5G va-t-elle nous simplifier la vie ? ». Après quelques échanges initiaux sur l'état actuel des réseaux et les enjeux industriels de ce projet d'intensification des ondes de téléphonie mobile, le journaliste donne un tour assez inattendu à l'entretien : « Est-ce que selon vous la question de l'utilité est suffisamment posée ? On nous vend une société qui va être structurée différemment par ça, [du coup], est-ce qu'on a la possibilité de dire – mettons, la société française – nous, on préfère ne pas faire le choix de la 5G, parce qu'au regard des gains et des pertes, on préfère rester là où on en est ? ou bien, est-ce qu'une telle question est inenvisageable ? »

Pierre-Jean Benghouzi, professeur à l'École polytechnique (et ancien membre de l'Autorité de régulation des communications et des postes, l'Arcep), légèrement surpris, commence par répondre : « Non, elle n'est pas inenvisageable ». Hervé Gardette insiste alors : « Donc, on peut dire : non, on n'y va pas ». Benghouzi corrige le tir : « Non, on ne peut pas... » Quelques instants plus tard, une autre intervenante, la sémiologue Laurence Allard, répond de manière très différente : « La réponse peut être donnée par la terre elle-même, par la planète, qui peut à sa façon dire non. Parce que ce scénario socio-technique, consistant à connecter tous les objets, à multiplier les data centers, à extraire encore plus de métaux rares, est assez improbable en termes environnementaux ». Et de souligner le lien entre notre mode de vie hyper-connecté et le réchauffement climatique.

(...)

La critique explicite des effets sociaux et politiques des TIC était, jusqu'à il y a peu, cantonnée aux partisans de la décroissance. Elle se diffuse désormais au-delà, comme en témoigne le refus assez large des compteurs Linky dans la population, et plus récemment la crispation autour de la 5G. On n'en est peut-être pas encore au point de rejet suscité dans le passé par le programme électro-nucléaire ou les OGM ; mais une conscience partagée que l'informatisation du monde pose des problèmes politiques graves prend forme, malgré la puissance des habitudes de chacun en matière de connexion à sa tribu et au réseau mondial.

(...)

Je vais ici m'attarder sur quelques raisons qui devraient faire apparaître une telle opposition comme non seulement sensée, mais également indispensable. Notre dépendance aux écrans, et la réduction concomitante de nos vies à un stock d'informations, posent en effet au minimum quatre problèmes politiques majeurs : les entreprises accroissent considérablement leur emprise sur nous ; le pouvoir social a tendance à se concentrer de manière extraordinaire ; le travail est plus facilement exploité par le capital ; la catastrophe écologique en cours est nettement aggravée par la croissance exponentielle des technologies prétendument « immatérielles ».

(...)

Shoshana Zuboff tourne donc complètement casaque. Elle valide toutes les alarmes lancées au fil des deux décennies écoulées par ceux qui ne voyaient pas dans l'informatisation une promesse de liberté. Elle retrace par le menu les évolutions qui ont fait du World Wide Web le terrain d'un conditionnement sans précédent des individus : le tournant lucratif de Google en 2003, qui intègre le profilage des utilisateurs du moteur de recherche « à des fins de publicité ciblée » ; le passage d'une cadre de haut niveau de Google, Sheryl Sandberg, chez Facebook, en 2008, où elle importe

les dites méthodes de profilage ; la mise en place de dispositifs d'espionnage de nos habitudes sur les pages du web aussi bien que dans l'électronique des voitures ; l'apparition des objets connectés ; le lancement du jeu Pokemon Go en 2016 par un ancien de Google Maps, où les chasseurs de Pokemon sont « téléguidés » dans l'espace urbain pour les amener notamment dans des enseignes qui ont payé pour faire partie du jeu6...

(...)

Ainsi, c'est l'informatisation et la mise en réseau des places boursières du monde entier qui a permis l'émergence à partir des années 1970 d'un marché planétaire unifié des capitaux, ouvert 24 heures sur 24, et sur lequel les investisseurs peuvent déplacer leurs fonds d'un simple clic, des milliers de fois par jours. L'explosion vertigineuse des transactions financières, la montée en puissance des investisseurs institutionnels, ne sont pas seulement le résultat de décisions politiques, elles sont sous-tendues par une évolution technologique brutale et permanente. Qu'on en juge plutôt : « après la Seconde Guerre mondiale, un titre appartenait à son propriétaire pendant quatre ans. En 2000, ce délai était de huit mois. Puis de deux mois en 2008. En 2013, un titre boursier change de propriétaire toutes les 25 secondes en moyenne, mais il peut tout aussi bien changer de main en quelques millisecondes<sup>13</sup>. » Cette vitesse ne ressort plus simplement d'une informatisation des transactions mais d'une véritable automatisation : ce sont désormais plus de 70 % des échanges boursiers qui sont réalisés par des algorithmes ! Derrière les programmes d'austérité budgétaire imposés aux gouvernements par les marchés, derrière les exigences de rentabilité des actionnaires qui provoquent une mise sous pression extrême des salariés, voire des licenciements boursiers, il y a sans nul doute des acteurs qui défendent des intérêts ; mais il y a aussi la puissance de calcul et de transmission des ordinateurs, des réseaux et des logiciels, qui donnent concrètement leur (surplus de) pouvoir à ces acteurs.

(...)

De même, le rôle des TIC dans la possibilité qu'ont les patrons, depuis la fin du XXe siècle, de déplacer les différents segments de leur production à l'endroit du monde où les coûts salariaux, le niveau de protection sociale et de combativité ouvrière, sont optimaux pour eux – ce rôle est rarement souligné à sa juste mesure. De nos jours, un groupe industriel peut avoir sa direction à Londres, des centres de recherche à Munich et Sophia-Antipolis, des usines affiliées en Turquie ou en Tunisie, des pièces de haute précision fabriquées par des PME mises en concurrence entre elles dans le Nord de l'Italie, l'agence de marketing à Chicago, le centre d'appels pour la hotline à Bombay et les fiches de paie éditées en Pologne. Plus besoin de ces grandes concentrations de main d'œuvre comme on en voyait fréquemment dans les années 1960-70, où la conscience et l'organisation des travailleurs avaient un temps effrayé les élites économiques d'Italie, de France ou d'Angleterre : aujourd'hui, l'informatique permet de gérer de manière efficace une chaîne de production décentralisée, faites d'établissements, de filiales ou de sous-traitants dispersés aux quatre coins d'un pays et du monde. Dans cette firme néo-libérale du XXIe siècle, les TIC ont donné une nouvelle vie au taylorisme et à la bureaucratie, comme permettaient de l'anticiper il y a vingt ans les travaux de Guillaume Duval ou Danièle Linhart<sup>14</sup>. Elles jouent aussi un rôle essentiel dans l'imposition des méthodes de gestion du privé au secteur public, et dans la destruction de l'éthique du travail que ressentent de nombreux salariés des hôpitaux, des services sociaux, de la SNCF ou de l'Éducation nationale. « [L'informatique] prend du temps et de l'attention au travail vivant, en démultipliant les tâches administratives, déclarent ainsi dans leur plate-forme les travailleurs fédérés au sein du réseau de résistance au management, Écran total. Elle nous oblige à saisir des données. Elle produit ensuite des statistiques et des algorithmes pour découper, standardiser et contrôler le travail. (...) Le savoir-faire est confisqué, le métier devient application machinale de protocoles déposés dans des logiciels par des experts<sup>15</sup> », et tout cela les empêche de traiter les usagers de manière professionnelle, ou simplement, humaine.

(...)

« Comme leur nom ne l'indique pas, les terres rares sont moins rares que difficiles à extraire. (...) La séparation et le raffinage de ces éléments naturellement agglomérés avec d'autres minerais, souvent radioactifs, impliquent une longue série de procédés nécessitant une grande quantité

d'énergie et de substances chimiques : plusieurs phases de broyage, d'attaque aux acides, de chloration, d'extraction par solvant, de précipitation sélective et de dissolution. (...) Stockés à proximité des fosses minières, les stériles, ces immenses volumes de roches extraits pour accéder aux zones plus concentrées en minerais, génèrent souvent des dégagements sulfurés qui drainent les métaux lourds contenus dans les roches, et les font migrer vers les cours d'eau (...) La quantité d'énergie nécessaire pour extraire, broyer, traiter et raffiner les métaux représenterait 8 à 10 % de l'énergie totale consommée dans le monde, faisant de l'industrie minière un acteur majeur du réchauffement climatique<sup>17</sup>. »

(...)

Dans le cas de l'informatique, compte tenu du déferlement que nous vivons depuis plusieurs décennies, transformer consciemment les choses nécessite pour commencer un freinage, une décélération. Il s'agirait d'introduire de la contingence et de la délibération dans une trajectoire jusqu'ici exclusivement définie par l'intérêt marchand et l'idéologie du « toujours plus, toujours plus vite ». Il nous semble que c'est le sens de l'action des nombreux groupes opposés à la pose des compteurs Linky à travers la France, dont toute une partie est désormais en train d'englober la 5G dans leur périmètre de réflexion et de contestation : ces milliers de citoyens sentent qu'il y a quelque chose de problématique dans l'accumulation même des technologies, la vitesse à laquelle elles transforment leurs vies sans qu'existe jamais le moindre espace socio-politique où leur nécessité, leurs effets à long terme, le rythme et les conditions de leur développement puissent être discutés – réellement discutés. Tels des zadistes, ils réclament donc que certains grands projets industriels soient mis en pause, pour que l'ensemble de la société puisse s'informer et réfléchir à ce qui est souhaitable et à ce qui ne l'est pas. Or, pour toute une partie du camp progressiste, l'opportunité d'une telle mise en question reste peu évidente. S'interroger sur la nécessité de l'innovation permanente, voire remettre en cause l'usage de technologies déjà existantes, n'est-il pas vain ou secondaire, tant que nous vivons sous un régime de propriété lucrative, de concurrence et de profit privé ? Cela ne risque-t-il pas même de brouiller le débat politique, de détourner de précieuses énergies de la lutte prioritaire pour la redistribution économique et le changement des rapports sociaux ? À ces objections classiques, nous répondons que la technologie fait partie des rapports sociaux : elle contribue à les façonner ; elle a un impact sur le degré d'exploitation des salariés, sur la forme que prend la vie quotidienne, sur les possibilités de révolte qui sont laissées aux dominés. Vouloir changer les techniques en usage dans le sens de plus d'autonomie et de démocratie<sup>22</sup> s'inscrit donc tout à fait légitimement dans un projet d'émancipation sociale, comme le soulignait Herbert Marcuse dès 1964 :

Le capitalisme avancé fait entrer la rationalité technique dans son appareil de production, malgré l'emploi irrationnel qui en est fait. Cela vaut pour l'outillage mécanisé, pour les usines, pour l'exploitation des ressources, cela vaut aussi pour la forme du travail, (...) « exploité scientifiquement ». Ni la nationalisation, ni la socialisation par elles-mêmes ne changent cet aspect matériel de la rationalité technologique (...). Certes, Marx soutenait que si les « producteurs immédiats » organisaient et dirigeaient l'appareil productif, il y aurait un changement qualitatif dans la continuité technique, c'est-à-dire que la production viserait à satisfaire les besoins individuels qui se développeraient librement. Cependant, dans la mesure où l'existence privée et publique dans toutes les sphères de la société est engloutie dans l'appareil technique établi (...), un changement qualitatif implique un changement de la structure technologique elle-même. Herbert Marcuse, *L'Homme unidimensionnel*, Minuit, 1968 [1964], p. 48-49.

.....

### **13- Nos pétitions et synthèses à consulter**

Pétition contre la 5G, synthèses sur les ondes artificielles, les écrans, le coût écologique du numérique, les conflits d'intérêts dans la télécommunication, etc... sont disponibles sur cette page : <https://ccaves.org/blog/collectif-du-vallon/>

**Bel été !**